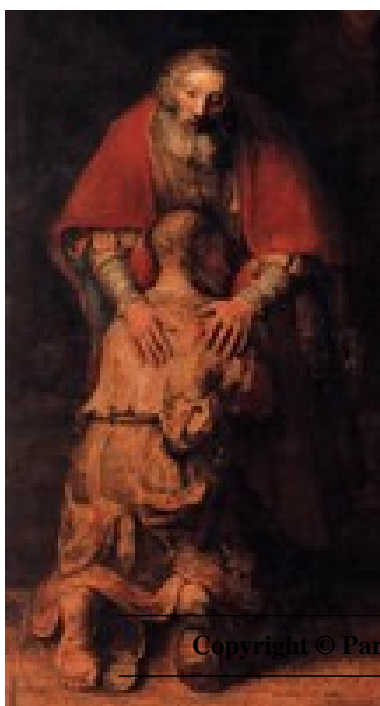


<http://erquy-pleneuf.catholique.fr/spip.php?article1922>

# Pardonnez, ce n'est pas approuver le mal

- Une Église qui célèbre et qui prie - Sacrements et vie chrétienne - Réconciliation -



Date de mise en ligne : mardi 3 avril 2018

---

Copyright © Paroisses d'Erquy et de Pléneuf - Tous droits réservés

---

« *Je ne te condamne pas non plus ; va, et ne pêche plus* ». (Jean 8. 11)

Nous connaissons tous cette formule qui en dit long sur la nature du pardon : « *Dieu hait le péché mais il aime le pécheur* ». Lorsque nous disons cela, nous soulignons le fait que l'amour de Dieu le porte à pardonner le pécheur repentant, sans pour autant approuver son péché.

De nombreux exemples dans la Bible nous rappellent ce principe. Celui de la femme surprise en flagrant délit d'adultère en est un. (Jean 8. 3-11)

Dans ce récit, Jésus va pardonner cette femme, il va même l'arracher à la condamnation des religieux qui voulaient la lapider, tout en soulignant qu'il désapprouve son péché puisqu'il lui dit à la fin : « *Va et ne pêche plus* ».

*Parfois, il arrive que ceux qui demandent pardon, s'imaginent que le pardon accordé signifie approbation du mal qu'ils ont fait. Nous sommes en droit de leur dire : « Ce que tu as fait est mal, je désapprouve cette action, ces paroles, mais je te pardonne ».*

Lorsque vous avez demandé pardon et que le pardon vous a été accordé, n'oubliez pas que votre mauvaise conduite a été, ou est, approuvée. Ce qui est mal, reste mal, et ne saurait être changé en bien par le pardon. Le pardon permet de ne pas tenir compte du mal qui a été fait, mais ne saurait en aucun cas changer le mal en bien.

C'est pourquoi le pardon ne peut annihiler les conséquences du mal qui a été fait. Lorsque David a péché avec Bath-Schéba, lorsqu'il a fait mourir Uri le Hétien, certes, Dieu l'a pardonné parce qu'il s'est repenti (Psaume 52), mais les conséquences de son inconduite et de son crime ont été sur sa famille. L'enfant de cet adultère est mort et, d'autre part, suivant l'image laissée par leur père, les enfants de David ont commis viols, meurtres, se détruisant les uns les autres.

Ne soyez pas surpris, que même après avoir été pardonné, vous soyez poursuivi par les conséquences de vos actes et paroles.

Pardoner, ce n'est pas approuver le mal, et voilà pourquoi parfois, les conséquences du mal nous rattrapent.

Parfois, j'ai rencontré de chers enfants de Dieu qui m'ont dit : « *Je ne comprends pas, j'ai demandé pardon, mais voici qu'il m'arrive ceci ou cela, Dieu m'a-t-il réellement pardonné ?* » Je leur dis généralement ceci : « *Oui, Dieu vous a pardonné, mais il est des situations où les conséquences du mal que vous avez fait subsistent* ».

### **Un conseil**

N'oubliez jamais cette vérité fondamentale : Pardoner, ce n'est pas, automatiquement, supprimer les conséquences du mal. Souvenez-vous de cette parole de l'Écriture : « *Ce qu'un homme aura semé, il le moissonnera aussi* ». (Galates 6.7)

Paul Calzada